

Commune d'ESTAIMPUIS - Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL - 2022



Site des futurs ateliers ruraux à Estaimbourg



Site du patronage à Néchin

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2013	PCDR classique PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : M 7.4	Mettre en œuvre une opération portes et cœur du village de Néchin	1. Protéger notre terroir	662.208,25€
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		23/12/2013
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		10/04/2015
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		20/01/2016
		Approbation du projet par l'A.C.		10/06/2017
		Approbation du projet par le Ministre		14/12/2017
		Adjudication :		20/10/2017
		Décision d'attribution du marché		22/12/2017
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		29/05/2018
		Début des travaux		13/08/2018
		Réception provisoire		22/11/2019
		Décompte final		30/11/2019
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		1.224.416,48€
		Montant du subside développement rural		662.208,25€
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2013	PCDR classique	Créer une Maison de Village à Bailleul	2 : Valoriser notre Ruralité	421.948,05€
		Etats d'avancement physique du projet		Date
		Désignation de l'auteur de projet		23/12/2013
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		10/04/2015
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		20/01/2016
		Approbation du projet par l'A.C.		25/04/2016
		Approbation du projet rectifié par le C.C.		19/12/2016
		Approbation du projet par le Ministre (GW)		23/03/2017
		Adjudication		25/04/2017
		Décision d'attribution du marché		22/07/2017
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		14/12/2017
		Début des travaux		26/02/2018
		Réception provisoire		12/12/2018
		Décompte final approuvé par la commune		18/05/2019
		Décompte final approuvé par le Ministre		
		Réception définitive		19/01/2021
		Etat d'avancement financier du projet		Montant
		Montant conventionné à 100%		543.896,10 €
		Montant du subsidy développement rural		421.948,05€

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2015	PCDR classique	Avoir une offre de logements adaptés aux personnes âgées	4: Accueillir les altérités	706 000 €
Etats d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet				29/07/2016
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				19/07/2019
Approbation de l'avant-projet par la R.W				14/10/2019
Approbation du projet par l'A.C.				18/11/2021
Approbation du projet par le Ministre				28/07/2022
Adjudication				07/02/2022
Décision d'attribution du marché				17/11/2022
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100%				1 571.493,4 €
Montant du subside développement rural				847.309,58€

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2017	PCDR classique	Créer une maison de village à Estaimbourg	2 : Valoriser notre Ruralité	815.994,41€
Etats d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet				22/12/2018
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				07/11/2019
Approbation de l'avant-projet par la R.W				10/01/2020
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100%				1 112 000 €
Montant du subsidy développement rural				

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2020	PCDR classique	Créer un atelier rural	3: Contenir notre rurbanité	416.437,96€
Etats d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet				16/09/2021
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				19/05/2022
Approbation de l'avant-projet par la R.W				08/06/2022
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100%				694.063,26 €
Montant du subsidy développement rural				

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2013	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013² PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Créer une Maison de Village à Bailleul	2 : Valoriser notre Ruralité	546.507,22€	18/05/2019

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ³ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Locations aux associations	Montant annuel	1.020 €
	Locations aux citoyens pour évènements privés	Montant annuel	3.500 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Electricité	Montant annuel	792,61 €
	Eau	Montant annuel	28,38 €
	Assurance incendie	Montant annuel	130,15 €
	Précompte immobilier	Montant annuel	548,85 €

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

³ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ⁴ = recettes moins charges		Montant annuel	3.020,01 €
Réaffectation des bénéfices	Achat d'un frigo pour la maison de village et réaffectation du solde dans l'achat de panneaux photovoltaïques prévus en MB1 2023 pour un montant de 15.000€.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁵	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Club d'œnologie ; cours de prévention des chutes à destination des seniors ; stages de langue;
	réunions publiques ; réunions associatives du comité de village ; organisation d'un déjeuner Oxfam
	Occupation par un club de marche
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Santé;
	Inclusion sociale;
	Attractivité;
	Cohésion sociale

⁴ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁵ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

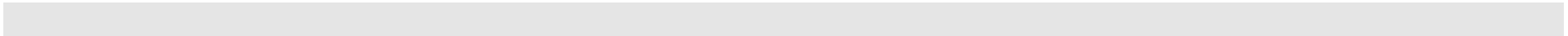
Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁶	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁷	
2011	2011	25/03/2019	2021	
Date des réunions durant l'année écoulée ⁸	22/02/2022	Nombre de présents	22	
	20/04/2022		15	
Réflexion sur l'opération de développement rural				
	Deux réunions de CLDR ont été organisées en 2022. La première réunion a été consacrée à l'approbation du rapport annuel de l'année 2021, la programmation des projets pour 2022 et 2023 ainsi que la présentation de l'avant-projet des ateliers ruraux d'Estaimbourg (FP35) par l'auteur de projet. La seconde réunion a été consacrée à l'analyse des projets soumis dans le cadre du budget participatif. Trois projets ont été retenus : la création d'un potager collectif à la Maison de Jeunes, l'aménagement d'une friche communale à Bailleul et l'aménagement du jardin collectif de la maison de l'environnement. La commune et la FRW ont également mis en place une soirée de présentation du subsidé BiodiverCité afin d'informer les citoyens et de récolter des idées de projet dans ce cadre.			
Propositions de projets à entreprendre				
Numéro fiche-projet	09			
Intitulé du projet	Mettre en œuvre une opération portes et cœur d'Evregnies			
Priorité du projet	3			

⁶ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁷ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁸ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR.

Calendrier d'exécution	Le projet étant en attente d'une signature de convention-exécution, la CLDR en date du 06 mars 2023 a décidé de ne pas modifier la programmation prévue en 2021.
------------------------	--



ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	3	FP 09 : "Mettre en œuvre une opération portes et cœur de village d'Evregnies"	794.002€	SPW Agriculture, ressources naturelles, Environnement-Développement Rural	60% (max. 300.000€)
Année rapport annuel + 2 ans					
Année rapport annuel + 3 ans					

Commune d'Estaimpuis
Opération de Développement Rural

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Mardi 22 février 2022 à 18h30 – Salle du Conseil communal

I. PRESENCES

PRÉSENTS

Adam Xavier, Ameye Jean-Pierre, Balcaen Marie-Eve, Becque Tania, Beuscart Pierre-Yves, Callandt Laurent, Crommelinck Cécile, De Deurwaerder Philippe, Deconinck François, Dekkers Frédérique, Dupont Jean-Luc, Duthoit Claude, Grymonprez-Vantomme Odette, Henneuse Judith, Leblanc Agnès, Mahé Jean-Claude, Marquette Isabelle, Plancquaert Francine, Pereira Gilda, Reynaert Marlène, Ruys Jocelyne et Vantomme Patrick

Kevin Duvinage, administration communale d'Estaimpuis

Grégory Vanasten – auteur de projet pour les ateliers ruraux d'Estaimbourg

Fondation rurale de Wallonie (FRW)

Robin Penay, agent de développement

Mélanie Vandendriessche, agent de développement

EXCUSÉS

Dubus Christine, Hannebau Stéphanie, Nottebaert Jean-Michel, Senesael Daniel, Van Gysel Sabine, Vienne Lydia

II. ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de CLDR du 15 novembre 2021
2. Présentation de l'avant-projet des ateliers ruraux d'Estaimbourg par Grégory Vanasten, auteur de projet
3. Approbation du rapport annuel 2021 et programmation des projets de Développement Rural pour 2022 et 2023
4. Divers

III. COMPTE-RENDU

François Deconinck, Président de la CLDR, introduit la séance et remercie les membres pour leur présence.

1. Approbation du compte-rendu de CLDR du 15 novembre 2021

Un membre de la CLDR regrette qu'une mise en commun des deux groupes de travail n'est pas été faite lors de la réflexion sur le cœur de village d'Evregnies.

Le PV est approuvé.

2. Présentation de l'avant-projet des ateliers ruraux d'Estaimbourg par Grégory Vanasten, auteur de projet

La FRW introduit le projet en rappelant les différentes étapes depuis l'activation de la fiche-projet par la CLDR en 2018. La parole est ensuite donnée à Grégory Vanasten.

Grégory Vanasten explique l'évolution donnée à l'esquisse remise dans l'offre de départ suite aux visites sur site avec la Commune et aux ateliers ruraux d'Ellezelles.

Le site comprend un bâtiment préfabriqué en mauvais état sauf au niveau de la structure portante qui est correcte. Des apprentis se trouvent à l'arrière du site, en très mauvais état, et seront détruits.

Le projet prévoit la rénovation du hall et son isolation pour créer 3 ateliers de 15x15m qui comprendront chacun 2 zones de stockage de part et d'autre. Deux voiries sont prévues, l'une pour les livraisons et l'autre pour l'accès voiture, et serviront également d'accès pour les pompiers. Des bureaux, à très haute performance énergétique et d'environ 20 – 25 m² chacun, seront construits ainsi que des sanitaires. A l'arrière du site, une zone arborée sera gardée et servira de zone de convivialité et de pique-nique. De part et d'autre des voiries, de la végétation sera également prévue pour réduire les nuisances vers les habitations voisines.

La location des ateliers et des bureaux sera modulable ; il sera possible de louer un ou plusieurs ateliers, avec ou sans bureau(x), et les bureaux pourront également être loués de manière indépendante.

Questions et remarques des participants :

- Comment seront calculés les frais d'électricité et de chauffage de chaque atelier/ bureau si tout est modulable? *Une attention particulière sera portée à cette problématique et la possibilité de compteur ou décompteur individuels répondant aux principes de modularité du projet sera étudiée.*
- Qu'est-il prévu comme isolation du bâtiment existant ? *Les normes actuelles demandent une épaisseur de 10cm en PIR, le projet prévoit une épaisseur de 12cm. Conformément aux attentes de la Région Wallonne, l'isolation répondra également aux normes PEB imposées.*
- Prévoit-on la pose de panneaux photovoltaïques ? *Des panneaux pourraient être installés mais il faudra voir si c'est économiquement faisable dans le cadre du projet.*
- Est-il envisageable de surélever la structure pour gagner en hauteur ? *L'ossature actuelle ne permet pas d'élever un niveau supplémentaire au-dessus du projet présenté. La hauteur des ateliers sera de 3m50.*

- Que prévoit-on pour l'accès de la lumière naturelle dans le bâtiment ? *Le projet prévoit des skydômes qui permettront d'amener la lumière naturelle dans les ateliers et sont compatibles avec les exutoires de fumées.*
- Les portes coupe-feu ont-elles été demandées par les pompiers ? *Oui, c'est le cas.*
- Quel est le budget exact ? Respecte-t-il le budget prévu dans la convention de Développement rural ? *L'estimation de l'avant-projet n'a pas encore été réalisée. Ndlr : Au niveau de la convention, le budget total est de 694.063,26€ dont un subside de la Région Wallonne de 60%.*
- Que prévoit-on pour la mobilité douce ? *Le projet pourra prévoir des modules de car-port pour vélos et trottinettes.*
- Les arbres sont à garder au maximum.
- Qu'est-il prévu pour la gestion des eaux usées et pluviales ? *IPaLLe n'a pas encore été contacté à ce stade du projet. Il est néanmoins prévu 3 citernes de 10.000l pour récupérer les eaux de pluie. Afin également d'éviter le tamponnement des eaux, des dalles enherbées pourraient être prévues. De même, une réflexion sur le déversement du trop-plein des citernes sera menée afin que celle-ci soit reversée dans la zone végétalisée à l'arrière du bâtiment.*
- Peut-on imaginer la pose de bornes pour voitures électriques ? *Des gaines à cette usage seront prévues mais l'installation serait à charge du locataire.*
- Au niveau électrique, il est primordial que le site soit alimenté en triphasé et il serait judicieux de faire passer le site en classe C pour assurer un maximum de polyvalence dans les locataires. *ORES sera contacté afin de savoir si l'installation d'une cabine électrique est requise.*
- Le gaz naturel passe-t-il dans la rue ? Que prévoit-on comme chauffage ? *Non, ce n'est pas le cas. Des pompes à chaleur sont prévues.*
- Qu'en est-il d'un aménagement futur de l'atelier par les locataires ? *Les locataires pourront aménager les lieux dans le but d'y développer leurs activités. En fonction des travaux réalisés, une discussion pourrait être menée avec le propriétaire des lieux (la Commune).*
- Que prévoit-on de faire dans le bâtiment situé à front de rue ? *Aucune affectation n'est prévue à ce jour.*

Les participants estiment que l'avant-projet est de qualité et répondra aux besoins.

3. Approbation du rapport annuel 2021 et programmation des projets de Développement Rural pour 2022 et 2023

Le rapport annuel est annexé au présent PV.

Remarques émises sur les projets en cours:

Projet 10 – Place de Néchin

Un membre indique qu'il y a un problème de stationnement (voitures tampons) autour de l'église de Néchin. Un panneau d'interdiction de stationner devrait être installé. De même, il y a un manque de place PMR du côté des commerces.

Projet 09 – cœur d'Evregnies

Un membre regrette que lors de la réunion de réflexion, il n'y ait pas eu de mise en commun du travail des deux groupes car des options sont réalisables et d'autres non. La FRW indique que le travail avait

pour but de partir d'une page blanche et de laisser libre court à l'imagination des membres de la CLDR et que sur base de ce travail le périmètre et les intentions du projet ont été définis avec la Commune.

Le rapport annuel est validé, il sera annexé au compte-rendu.

Programmation des projets DR

Le projet retenu en 2022 est le cœur d'Evregnies. Le PCDR d'Estaimpuis arrivant à son terme en 2023, une seule convention supplémentaire pourra être demandée par la Commune. Trois projets pouvant bénéficier de subsides du Développement Rural pourraient être activés :

- Le Cœur de Saint-Léger
- La place d'Estaimbourg
- La création de logements

Pour ce dernier projet aucun emplacement n'est identifié. Après discussion, il ressort que la CLDR souhaite activer la fiche-projet "Cœur de Saint-Léger" en 2023 car il y a un besoin de réaménagement de cette place afin de la rendre plus conviviale, plus végétale et d'améliorer l'agencement du parking. Une attention particulière devra également être portée sur le cimetière qui jouxte la place.

4. Divers

La FRW rappelle à la CLDR que l'appel à projet du Budget Participatif est en cours et se clôture le 28 février prochain.

Une réunion publique concernant l'appel : "BiodiverCité" de la Région Wallonne se tiendra le lundi 21 mars 2022 à 18h00 à la maison de l'Environnement de Néchin.

François Deconinck remercie les participants et clôture la réunion.

Le président de CLDR,
François Deconinck

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie

Opération de Développement Rural d'Estaimpuis

COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Mercredi 20 avril 2022, 18h30

Administration Communale d'Estaimpuis - Salle du Conseil

Présents

Ameye Jean-Pierre, Becque Tania, Beuscart Pierre-Yves, Deconinck François, Dekkers Frédérique, Grymonprez -Vantomme Odette, Henneuse Judith, Leblanc Agnès, Mahé Jean-Claude, Marquette Isabelle, Nottebaert Jean-Michel, Plancquaert Francine, Reynaert Marlène, Van Gysel Sabine, Vantomme Patrick

Kevin Duvinage - administration communale d'Estaimpuis

Fondation rurale de Wallonie (FRW)

Robin Penay - agent de développement

Mélanie Vandendriessche - agent de développement

Excusés

Balcaen Marie-Eve, Callandt Laurent, Crommelinck Cécile, Pereira Gilda, Senesael Daniel, Van Pottelberge Anne-Françoise

I. ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de CLDR du 20 février 2022
2. Budget participatif : analyse et sélection des candidatures
3. Divers

II. COMPTE-RENDU

François Deconinck, président de la CLDR, introduit la séance et remercie les membres pour leur présence.

1. Approbation du compte-rendu de CLDR du 20 février 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Budget participatif : analyse et sélection des candidatures

La FRW rappelle quelques éléments du règlement du Budget Participatif utiles pour juger de la recevabilité des projets proposés. Au terme de l'appel à projets, le 28 février 2022, l'Administration

communale a reçu 3 candidatures dont les estimations cumulées atteignent 14.526,52€. Le budget alloué au Budget Participatif (20.000€) n'est donc pas dépassé.

Chaque membre de la CLDR reçoit une grille reprenant les critères de recevabilité des projets. La FRW invite la CLDR à émettre des suggestions qui faciliteront la bonne mise en œuvre des projets.

La FRW rappelle à la CLDR que les candidatures devront également faire l'objet d'une analyse de faisabilité et d'une vérification par les services de l'Administration Communale (budget réaliste, localisation dépourvue de tout projet en cours, etc.). Cette analyse, ainsi que celle de la CLDR, sera transmise au collège Communal qui sélectionnera les projets.

Candidatures déposées :

Nom du projet	Localisation	Montant
1. Création d'un potager collectif à la Maison de Jeunes	Terrain de la Maison de Jeunes Rue du Centre - 7730 Leers-Nord	4.250,84€
2. Aménagement d'une friche communale à Bailleul	Parcelle B71f Place Abbé César- 7730 Bailleul	5.461€
3. Aménagement du jardin collectif de la Maison de l'environnement	Maison de l'Environnement Rue Albert 1er, 42 – 7730 Néchin	4.814,68€
Total		14.526,52€

Création d'un potager collectif à la Maison de Jeunes

Description succincte du projet

La maison de jeunes d'Estaimpuis a pour ambition de se lancer dans un potager collectif dont les objectifs sont de favoriser les rencontres entre les voisins et les habitants de la commune, de sensibiliser les jeunes à l'écologie et la culture et de privilégier le circuit-court. Le projet prévoit aussi la redistribution du surplus et un compostage collectif ouvert à tous. Il est également envisagé d'organiser une fête de quartier autour du potager collectif.

Réalisation : Commune



Création d'un potager collectif
Par un collectif de 9 citoyens

Localisation du projet Terrain de la Maison de Jeunes
Rue du Centre - 7730 Leers-Nord

Budget total demandé 4250,84€

Réalisations prévues

TRAVAUX	ACHATS	AUTRE
- Création d'une chape	- Graines potagères	- Formation en permaculture
- Installation d'un abri de jardin	- Serre tunnel	- Organisation d'une fête autour du jardin
- Installation d'une citerne	- Clôture	
	- Carrés potagers et matériel de jardinage	
	- Bac à compost	
	- Table de pique-nique	

Objectifs du PCDR

☒ Protéger notre terroir	☐ Accueillir les altérités
☒ Renouveler notre ruralité	☐ Communiquer pour exister
☐ Contenir notre rurbanité	

L'ensemble des critères de recevabilité sont respectés.

Remarques et avis de la CLDR :

- La chape béton prévue pour l'abri de jardin imperméabiliserait le sol. Il serait judicieux de privilégier un plancher surélevé ou une terre battue. Cela permettrait également de réduire le budget du projet.
- L'ouverture au public est primordiale. Des actions de communications devront être prévues pour attirer le public et faire connaître la réalisation (bulletin communal, etc.).
- La maison de jeunes pourrait s'appuyer sur le réseau local : le jardin troglodyte de la maison de l'environnement (Néchin), les jardins Néchinois (formation le samedi), la pépinière de Tournai et Mouscron. Des riverains expérimentés pourraient être utiles à la concrétisation et au fonctionnement du projet.
- Il est intéressant que le surplus de légumes soit redistribué aux plus démunis. Pour ce faire, la maison de jeunes devra s'appuyer sur des structures existantes, par exemple la Banque Alimentaire.
- Etant donné qu'il s'agit d'un terrain communal, il est rappelé qu'il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires.
- Le collectif peut se tourner vers les grainothèques pour se procurer des graines potagères de qualité ou vers des structures reconnues comme Ecosem.

Aménagement d'une friche communale à Bailleul

Description succincte du projet

Un collectif de 7 citoyens estaimpuisiens souhaite aménager une parcelle communale située près du cimetière de Bailleul en un espace dédié à la biodiversité et à la convivialité. A cette fin, le collectif propose de disposer d'une convention d'occupation sur le site et d'y mener plusieurs phases d'aménagements. Dans le cadre du budget participatif, le collectif souhaite faucher le site, y creuser une mare, créer un cheminement en dolomie et planter des arbres et arbustes fruitiers. Avec les terres d'excavation de la mare, le collectif souhaite réaliser des bacs pour plantes aromatiques.

Réalisation : Commune.



ANALYSE DE LA CLDR

Aménagement d'une friche communale Par un collectif de 7 citoyens

Localisation du projet Parcelle B71f
Place Abbé César- 7730 Bailleul

Budget total demandé 5461 €

Réalisations prévues

TRAVAUX	ACHATS	AUTRE
- Fauchage du site - Creusement d'une mare - Installation de la mare - Installation de la clôture - Plantations - Aménagement d'un chemin	- Bacs pour plantes aromatiques - Bâche d'étanchéité, pierres de lave et pierre calcaire - Dolomie (75m³) - Arbres et arbustes fruitiers - Plantes aromatiques	- Chantiers participatifs: plantations et création du cheminement.

Objectifs du PCDR

- | | |
|---|---|
| ☒ Protéger notre terroir | ☐ Accueillir les altérités |
| ☒ Renouveler notre ruralité | ☐ Communiquer pour exister |
| ☒ Contenir notre rurbanité | |

L'ensemble des critères de recevabilité sont respectés.

Remarques et avis de la CLDR :

- La réalisation du projet est conditionnée par la concrétisation du bail d'occupation avec la commune d'Estaimpuis.
- Il est important de veiller à ce que le site soit ouvert à tous et que des activités y soient prévues. La question d'horaires d'ouvertures pour contrôler le site se doit d'être posée afin de garantir le succès du projet. Il pourrait être envisagé d'utiliser les aménagements à des fins pédagogiques et ainsi y faire venir des écoles. Des contacts peuvent être pris avec le CRIE de Mouscron et la mutuelle socialiste de Mouscron (atelier plantes sauvages).
- Pour le creusement de la mare et l'aménagement du site, des conseils et expertises (notamment concernant la sécurité autour de la mare) peuvent être demandées au Contrat Rivière Escaut-Lys.
- Le collectif doit veiller à communiquer aux estaimpuisiens ses activités et phases d'aménagement afin que le projet soit connu de tous. Dans cet objectif, une inauguration pourrait être prévue.
- Concernant le fauchage, il est important de veiller à ce qu'il soit réalisé hors période de nidification des oiseaux.

Aménagement du jardin collectif de la Maison de l'environnement

Description succincte du projet

Autour du jardin de la maison de l'Environnement de Néchin, un collectif a vu le jour et souhaite y développer des activités diverses : ateliers, petits événements, etc. Afin de favoriser leurs activités dans le jardin, le collectif souhaite installer une serre. Une citerne raccordée à la serre est également souhaitée afin de récupérer les eaux de pluie.

Réalisation : Commune.



ANALYSE DE LA CLDR

Aménagements du jardin collectif

Par un collectif de 7 citoyens

Localisation du projet : Maison de l'Environnement
Rue Albert 1er, 42 – 7730 Néchin

Budget total demandé : 4814,68€

Réalisations prévues

TRAVAUX	ACHATS	AUTRE
- Pose de la serre - Pose de la citerne	- 1 serre en aluminium - 1 citerne polyéthylène de 1000l - 1 robinet raccord - 1 kit rouleau d'arrosage et multijet	- Sensibilisation du public à la permaculture

Objectifs du PCDR

☒ Protéger notre terroir	☒ Accueillir les altérités
☒ Renouveler notre ruralité	☐ Communiquer pour exister
☐ Contenir notre rurbanité	

L'ensemble des critères de recevabilité sont respectés.

Remarques et avis de la CLDR :

- L'effet positif des aménagements du jardin de la maison de l'environnement est souligné.
- La CLDR indique que des activités sont toujours organisées par le PCDN au sein de la maison de l'Environnement et qu'il est primordial que les activités développées par les deux groupes soient coordonnées et complémentaires.
- De même, il est important que le jardin soit accessible à tous afin de toucher le plus large public possible. Le collectif se doit de garantir cette accessibilité et de veiller à l'intérêt général du projet.
- Il est conseillé de redistribuer à la Banque Alimentaire les fruits et légumes du potager qui seraient en surplus.
- Une citerne d'eau serait déjà en place à la Maison de l'Environnement. Est-il nécessaire d'en avoir une supplémentaire ?
- L'aspect formatif proposé dans le projet est important et se doit d'être accessible aux habitants d'Estaimpuis, mais également aux personnes extérieures.

Remarques générales sur les projets

Les trois projets sont tous en rapport avec la thématique de l'environnement et de la transmission de savoir-faire. De manière générale, afin de garantir le succès de ces projets, la CLDR recommande de :

- Collaborer avec des structures et associations locales qui pourraient apporter leur expertise ;
- Impliquer les citoyens dans les projets afin de stimuler les échanges et la convivialité ;
- Garantir une accessibilité maximale du public sur les sites aménagés ;
- Redistribuer à la Banque Alimentaire tout surplus qui aurait trait à de la production alimentaire (légumes, fruits) ;
- Communiquer de manière performante sur les projets, les aménagements, les conditions d'accès, etc ;
- Accorder une importance particulière à la durabilité du projet.

François Deconinck remercie les participants et clôture la réunion.

Robin PENAY
Mélanie VANDENDRIESSCHE
Fondation Rurale de Wallonie